

Question écrite
13 caméras ?

A la lecture d'un article d'un de nos médias régionaux, nous apprenions que la ville de Delémont avait opté pour un système de 13 caméras de surveillance pour le seul lieu du collège de Delémont. Nous avons pu aussi remarquer que la pose de caméras est aussi envisagée pour l'école des Arquebusiers. Qu'il y ait l'une ou l'autre caméra pour surveiller des points plus sensibles comme l'abri à vélo, ainsi que rassurer des élèves face au harcèlement, pourquoi pas. Mais pour ce cas précis, le Conseil communal donne l'impression de vouloir surveiller les faits et gestes des élèves, niant les effets pervers d'une telle surveillance sur leur développement, pouvant générer stress et anxiété. Là aussi, la proportionnalité entre défense des biens et perturbation du développement des jeunes est questionnant. A ce jour, aucune information officielle n'a été donnée aux élèves ainsi qu'à leurs parents. Ne sommes-nous pas témoins d'un virage sécuritaire au sein des écoles à Delémont, visant à tout surveiller ? Jusque-là, les arguments de l'utilisation de vidéosurveillance portaient sur des effets dissuasifs ou à fournir des preuves. Avec autant de caméras, les faits et gestes de nos enfants seront enregistrés, devant alors adopter des comportements conformistes inhibiteurs de spontanéité.

Une surveillance constante, préoccupante pour la vie privée des enfants, dans une période où le droit à l'image et la protection des données sont de moins en moins garantis viennent d'autant plus questionner ce concept sécuritaire. Le renforcement du sentiment d'insécurité chez les enfants est tout aussi probable dans ce genre de situation, indiquant une augmentation des délits et des menaces qui n'ont peut-être pas été perçues par les élèves.

De tout temps, l'école a représenté un lieu d'autorité à défier, les expériences de chacun.e variant en fonction du niveau scolaire et des relations aux enseignants. La vidéosurveillance, au lieu de rassurer, pourrait finalement engendrer ce que nous cherchons à éviter, en suscitant plus de défi ou de provocation.

Aussi, pour clarifier certains aspects, nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Qu'est-ce qui justifie de mettre autant de caméras ? Existe-t-il un concept sur lequel le Conseil communal s'appuie ?
- Le processus décisionnel a-t-il impliqué des parents d'élèves, des élèves et des enseignant.e.s ?
- D'autres mesures que les caméras de surveillance sont-elles prévues ?
- En cette période de restriction budgétaire, quel est le coût (achat, entretien, fonctionnement) induit par année ?
- Ces caméras permettront-elles la reconnaissance faciale ?
- Fonctionneront-elles en continu, ou seront-elles désactivées durant certaines périodes ? Lesquelles ?
- Combien de temps les données seront-elles gardées ?

En remerciant le Conseil communal pour ses réponses,

Delémont, le 27 mai 2024

Groupe Vert •es et CS-POP
 Matthieu Weissbrodt





